

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU JURA

Lons-le-Saunier, le

DIRECTION DU CONTROLE
ET DES ACTIONS DE L'ETAT

SECRETARIAT GENERAL
DES
SERVICES DE L'ETAT

Affaire suivie par :
Patricia JALLON
poste 457

LE PREFET,
Commissaire de la République
du département du Jura
Officier de l'ordre national du
Mérite,

Arrêté n° 706

VU la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant
la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret n° 77-1524 du 28 décembre 1977 relative
à la Commission supérieure des monuments historiques, objets
mobiliers et immeubles par destination ;

VU l'avis émis par cette assemblée - section objets
d'art, au cours de sa séance, du 13 février 1984 ;

VU la lettre n° 1078/85 du 24 juin 1985 de M. le
Ministre de la Culture ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés, sont
inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets
mobiliers classés parmi les monuments historiques ;

.../...